

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 014-5435/19/BM

■ Budget annexe de l'eau potable du Pays de Martigues - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "Travaux divers sur les bâtiments de la Régie des Eaux"

MET 19/8896/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Régie des Eaux du Pays de Martigues envisage d'effectuer divers travaux importants sur ses bâtiments.

Ces travaux concernent principalement l'amélioration et la modernisation du patrimoine bâti. Des études occasionnelles pourront être intégrées dans ces opérations.

La présente opération permettra de réaliser les travaux de modification et d'amélioration des bâtiments de la régie des eaux.

Ces travaux concernent principalement le centre technique avec la réfections des vestiaires, le réaménagement des bureaux ainsi que la modernisation des climatisations.

Dans le bâtiment administratif l'essentiel des travaux concerne le réaménagement de bureaux.

Divers petits travaux d'investissement sont également réalisés chaque année sur l'usine d'eau potable.

Les travaux réalisés seront amortis et financés par des ressources propres ou par l'emprunt et éventuellement des subventions.

L'opération d'investissement n°2019 600 300 « Travaux divers sur les bâtiments de la Régie des Eaux », d'un montant de 600.000 euros H.T., inscrite au budget annexe Eu potable du Conseil de Territoire de

Signé le 28 Février 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 14 mars 2019

Martigues, enregistrée dans l'autorisation de programme 196120EA programme 12-EAU de la Métropole, doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n° FAG 152-4969/18/CM du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 600.000 euros H.T. de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents ;

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation, sur le budget annexe de l'eau du Conseil de Territoire du Pays de Martigues, de l'opération d'investissement n°2019 600 300 « Travaux divers sur les bâtiments de la Régie des Eaux » pour un montant de 600.000 euros H.T., rattachées au programme 12-EAU code AP 196120EA.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget annexe Eau du Conseil de Territoire du Pays de Martigues. L'échéancier prévisionnel des crédits s'établit comme suit :

CP 2019 : 150.000 euros H.T.

CP 2020 : 150.000 euros H.T.

CP 2021 : 150.000 euros H.T.

CP 2022 : 150.000 euros H.T.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI